

Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du lundi 9 mai 2016

Madame l'Inspectrice d'académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Les opérations de mouvement ont commencé et avec elles les tâches de contrôle dévolues aux organisations syndicales. Au SE-Unsa, nous nous sommes attachés à vérifier les documents fournis sur la base des fiches de suivi que les collègues nous ont envoyées. C'est un travail minutieux et nécessaire qui demande du temps et permet d'opérer des modifications de barème. Cependant, depuis la première extraction des projets d'affectation, nous avons reçu de nombreux appels de collègues nous demandant qui sera la personne arrivant dans telle ou telle école. Certains ont déjà connaissance d'un barème... D'autres demandent pourquoi nous ne communiquons pas les «résultats» puisque cela « se fait ». D'autres encore s'inquiètent de ces annonces de pseudo-résultats qui ne sont pas entérinés.

Au SE-Unsa, nous tenons à la confidentialité des documents car leur contenu peut entraîner des tensions dans certaines équipes. Ainsi, des collègues affectés avec priorité médicale ou sociale peuvent être stigmatisés avant même d'avoir franchi le seuil de leur nouvelle école. Ces pratiques ne peuvent qu'ajouter de la frustration et de l'aigreur là où il y a parfois déjà de l'épuisement et chaque année, des écoles voient ainsi naître des tensions qui n'existaient pas auparavant.

Pour le SE-Unsa, il est impératif qu'en tant que commissaires paritaires, membres de l'administration et des corps d'inspection, nous nous astreignons tous à une éthique absolue dans nos pratiques pré-CAPD.

Nous validons aujourd'hui les affectations du mouvement principal des enseignants des écoles.

Comme nous l'avons déjà évoqué en groupe de travail, il est de plus en plus difficile pour nos collègues de formuler des vœux réalisables. Plusieurs raisons expliquent ceci :

Tout d'abord, le fait de bloquer des postes sclérose le mouvement dans un secteur très demandé, comme celui de Périgueux et son agglomération. Pour exemple, aucun poste d'adjoint « vacant » dans la zone « Périgueux intra muros ». Le mouvement n'a reposé que sur la participation des titulaires, dans la seule mesure où ces derniers ont pu obtenir un poste. Nous réitérons sur ce point notre souhait d'être concertés en amont des instances, pour favoriser l'accueil des stagiaires tout en ne bloquant pas le mouvement des personnels.

Nous demandons donc, comme cela existait il y a peu de temps, le retour du recueil préalable des candidatures, qui permettait aux enseignants sans poste de saisir des vœux réellement accessibles.

Par ailleurs, les différentes bonifications entraînent des barèmes relativement élevés. Les collègues étant affectés à titre provisoire depuis des années ne peuvent pas bénéficier de

points supplémentaires même si leur école est concernée par une fusion ou par une transformation. Ils se retrouvent donc bien loin derrière l'ensemble des collègues obtenant un poste dans un même secteur. Cela paraît-il normal de rester sans affectation en ayant formulé une vingtaine de vœux ? Il sera intéressant d'analyser les barèmes ayant permis d'obtenir un poste, par école et par secteur.

Autre sujet à l'ordre du jour : le passage à la Hors-Classe, dont le ratio passe cette année à 5 %, poursuivant son rapprochement avec celui de 7% qui est désormais la règle dans le second degré. L'action du SE-Unsa engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte à nouveau ses fruits.

Suite à sa pétition initiée en 2011, le SE-Unsa avait obtenu la création de l'ISAE en 2013, par un protocole d'accord signé avec Vincent Peillon. Poursuivant son objectif d'une indemnité de 1200 € annuels identique à celle du second degré, le SE-Unsa a recueilli en 2015, 55 000 signatures remises à l'Élysée en décembre.

Le Premier ministre vient d'annoncer le passage de l'ISAE à 1200 € annuels dès la rentrée 2016. Cette annonce faite en clôture des assises de la Refondation marque une nouvelle étape dans notre longue mobilisation pour la reconnaissance des enseignants du premier degré, de leur niveau de recrutement et de leur engagement professionnel. Elle concrétise enfin les déclarations faites depuis plusieurs mois par la ministre de l'Éducation nationale. À la veille de discussions sur les carrières de tous les enseignants (négociations PPCR), le SE-Unsa se félicite de cette mesure qui acte une plus grande équité entre les différents corps d'enseignants. Restent maintenant à traiter la revalorisation d'autres fonctions : animateurs Tice, Segpa, conseillers pédagogiques...

Le SE-Unsa se félicite que l'égalité reconnaissance des enseignants progresse, quel que soit le niveau d'enseignement. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps !

Les commissaires paritaires du SE-Unsa : Jérôme BOUSQUET – Natacha ETOURNEAU – Thierry HADJADJI – Florence HURDEBOURCQ – Sébastien PICHON – Gwenola TEMPLE